



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.
Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,
Alain POILPRÉ représenté par Raymond BORIO,
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,
Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE.
Absentes : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO.
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE D'AMPUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 15 élèves du CE2 au CM2 de l'école d'Ampus partiront cette année dans le cadre du projet d'école en classe de découverte à Paris.

Ce séjour se déroulera du 9 juin au 11 juin 2020. Les élèves visiteront l'Assemblée Nationale et certains monuments de Paris.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 20 février 2020, Madame Tatiana CERTEAUX, Directrice de l'Ecole d'Ampus, a effectué une demande de subvention exceptionnelle afin de réduire la participation des familles pour cette classe de découverte.

Monsieur le Maire précise que le coût total du séjour est estimé à 180 euros par enfant. Ce montant comprend le voyage en train, l'hébergement de nuit (petits-déjeuners et taxes de séjour compris), les repas et les visites.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une participation de 30 euros par élève soit une subvention d'un montant de 450 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la participation financière de la commune dans le cadre de la classe de découverte à Paris,

DECIDE l'attribution et le versement d'une subvention d'un montant de 450 euros à la coopérative scolaire de l'école d'Ampus,

HABILITE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document à intervenir,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget de la commune exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN